

Habiter... Chez moi, c'est mon choix !



› Introduction



Habiter, est un **besoin pour tous**.

Habiter, c'est avoir un toit, un lieu où on se sent bien.

Habiter, c'est **exister** :



› **Socialement**,

c'est votre identité.

Par exemple avoir sa propre boîte aux lettres avec son nom.

C'est avoir une place dans un quartier,
dans une ville avec les autres.

C'est avoir une vie sociale, créer des liens avec ses voisins.



› **Administrativement**,

c'est avoir des papiers à son nom.



› **Juridiquement**,

c'est pouvoir faire respecter ses droits.



Habiter, c'est **vivre un quotidien** :

- ➊ faire la cuisine et manger,
- ➋ se divertir,
- ➌ se détendre et dormir,
- ➍ prendre soin de soi,
- ➎ aimer et avoir une intimité.



Habiter, c'est **organiser son lieu de vie**.

Par exemple c'est aménager sa maison,
son appartement, sa chambre
selon ses goûts et ses choix.



Habiter, c'est être un **citoyen**.

Habiter, c'est être **acteur dans la société**.



➤ Habiter... parce que je le veux

Choisir sa vie

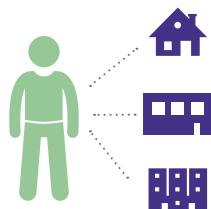


Le **chez-soi**, c'est votre habitat,
c'est le lieu que vous choisissez,
selon vos souhaits et sans être influencé.
Votre projet de vie détermine ce choix.
C'est de **l'autodétermination**.

L'APAJH défend l'autodétermination
des personnes en situation de handicap.
« Rien pour nous sans nous »,
c'est vous qui décidez.



Vous choisissez votre habitat,
même si votre situation de handicap
nécessite un **accompagnement particulier**.



Vous pouvez choisir votre **type de logement** :
maison, appartement seul, appartement en couple,
en colocation, résidence adaptée, dans un foyer, ...



Si vous êtes accompagné par
un établissement médico-social,
vous êtes **hébergés** par l'aide sociale.
Cela veut dire que vous n'êtes pas
habitant d'un logement
du droit commun.



C'est pourquoi, l'APAJH milite pour passer de la notion d'« héberger » à « habiter ». Par exemple, vous pourrez signer un bail, c'est-à-dire avoir un contrat de logement. L'APAJH favorise vos choix tout au long de votre vie.

La France doit proposer plus de possibilités pour se loger. Pour cela, il faut proposer des accompagnements différents ou changer les règles concernant les aides.



L'APAJH veut que ce qui est dit ou écrit, lors des élections ou dans des textes, pour l'habitat des personnes accompagnées, soit fait.

Être citoyen

C'est essentiel pour vous de choisir votre habitat, au sein du village, du quartier, de la ville.

Dans votre ville, en tant que **citoyen**, vous pouvez aller où vous voulez, quand vous voulez.

Vous devez pouvoir :

- ⇒ vous rendre à votre lieu de travail,
- ⇒ pratiquer des activités de votre choix,
- ⇒ faire du sport,
- ⇒ aller au concert,
- ⇒ militer au sein d'une association,
- ⇒ vous engager à la vie politique.

Pour vivre dans cette ville, l'**environnement** doit être **accessible** à vos besoins et vos difficultés.

L'APAJH revendique que vous ayez des **ressources dignes**, c'est-à-dire avoir suffisamment d'argent pour avoir la vie de votre choix.

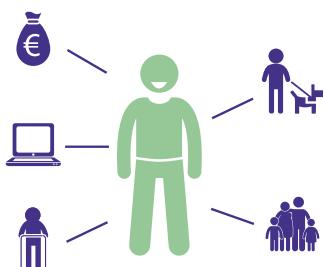
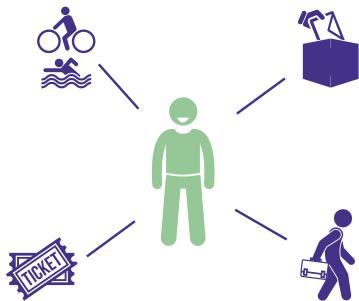
Par exemple, c'est avoir assez d'argent pour payer notre loyer.

L'APAJH revendique un **droit à compensation**, pour votre quotidien, et pour satisfaire tous vos besoins.

Par exemple, avoir une aide financière ou technique.

Les aides pour les personnes en situation de handicap s'améliorent mais doivent encore progresser.

Par exemple, la Prestation de Compensation du Handicap ou l'aide à la vie partagée.





La Sécurité Sociale a quatre branches :

- famille,
- maladie,
- accidents du travail,
- retraite.

Le gouvernement a créé une cinquième : **autonomie**.

Cette nouvelle branche prend en charge les frais liés à la perte d'autonomie ou le handicap.

C'est un vrai avantage pour les personnes en situation de handicap.

Les responsables de l'habitat dans les villes, les régions et les départements ont un rôle important :

- **Anticiper les aménagements**, c'est-à-dire prévoir l'accessibilité des lieux.
- **Réaliser des réhabilitations ambitieuses**, c'est-à-dire remettre en bon état un logement.
- **Imaginer des réponses nouvelles**, c'est-à-dire proposer de nouvelles idées de logement.



➤ Évolution du secteur médico-social

Choisir votre habitat suppose :



- De connaître les **différentes possibilités de logement**.
- De pouvoir **exprimer votre choix**, ce que vous préférez.
- D'être entendu, qu'**on écoute vos choix**.
- De pouvoir tester ses choix, se tromper et revenir en arrière.



Le secteur médico-social propose des réponses d'**hébergement collectif**.

Un hébergement collectif,

c'est par exemple un foyer de vie, un foyer d'hébergement ...

Dans un hébergement collectif

plusieurs personnes habitent ensemble.

Ces types d'hébergement doivent encore exister.
Si vous le souhaitez, vous pouvez y vivre.

Cependant, les **établissements** doivent évoluer.

Ces établissements doivent évoluer

pour **mieux répondre à vos besoins** :



- ➲ sortir dans la ville,
- ➲ vivre une intimité,
- ➲ vivre une vie de couple,
- ➲ vivre une vie sexuelle.



L'APAJH engage son réseau pour que les établissements évoluent

L'APAJH imagine de **nouvelles réponses d'hébergement**.

Ces réponses vous permettent d'avoir **plus de choix**

selon **vos souhaits et vos besoins**.



Ces évolutions demandent de **développer des partenariats**
Par exemple, les organismes qui gèrent des HLM...



➤ Accompagner le changement

Les professionnels de l'accompagnement s'interrogent sur ces **nouvelles formes d'hébergements**. Ces évolutions changent leur manière de travailler.



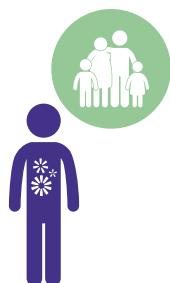
Le professionnel est formé.

Le professionnel apprend à accompagner :

➤ **Vos souhaits et vos attentes**

➤ **Votre autonomie**

Le professionnel apprend à reconnaître **votre expertise** et celle de votre famille



Ce changement nécessite de soutenir les familles et les parents le plus tôt possible.

Ce soutien permet de ne plus se concentrer seulement sur votre protection mais vous proposer plusieurs choix de vie.

La personne peut s'exprimer et faire ses propres choix.

Ces évolutions favorisent la création de **nouveaux métiers** en lien avec :

➤ **Votre parcours,**

par exemple : coordonnateur de parcours, médiateur de parcours, assistant au parcours de vie, ...

➤ **L'accessibilité de l'environnement,**

par exemple : médiateur en santé, médiateur social, coach en entreprise, ...



Pour accompagner le changement,

il faut proposer des formations

et une augmentation des salaires des professionnels.

Des **moyens financiers** importants sont donc nécessaires.

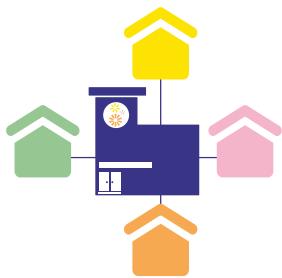
Les pouvoirs publics doivent soutenir ces actions.



Le changement passe aussi par votre participation au fonctionnement et aux prises de décisions de votre établissement.



› Nos revendications



- › Permettre aux établissements de transformer leurs logements pour vous **proposer plus de choix tout au long de votre vie.**
- › Vous proposer **plus de logements accessibles** avec les aides au logement nécessaires.



- › Créer une prestation qui répond à **vos besoins d'autonomie**
- › Garder et continuer de financer les nouveaux **types de logements mis en place**

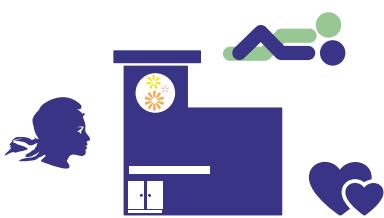


- › Améliorer l'**orientation** des CDAPH pour vous permettre d'avoir plus de choix et de pouvoir changer d'avis.

- › **Imposer l'accès à tout, pour tous, partout**
comme c'est écrit dans la charte de l'accessibilité universelle de l'APAJH en 2014
Par exemple, en travaillant
avec ceux qui s'occupent de l'organisation des villes.



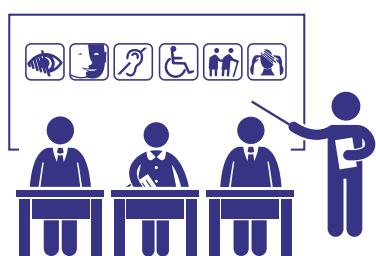
› Nos engagements



- › **Revoir les projets d'établissements**
pour garantir la citoyenneté, la vie de couple, le respect de l'intimité, le droit d'aller et venir, ...



- › **Proposer différents types de logements :**
logement individuel, habitat partagé, résidence autonomie, habitat accompagné, logement de transition, logement tremplin, ...



- › **Accompagner les professionnels**
pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles formes d'accompagnements.

- › **Créer de nouveaux métiers et former les collaborateurs.**



- › **Valoriser les métiers de l'accompagnement**
en les rendant plus attractifs et en augmentant les salaires.

- › **Faciliter la continuité de votre parcours**
en allant au-delà des missions habituelles de l'APAJH.



04-11-2021